



2 Donations manuelles aux enfants en moins de 10 ans

Par **david69670**, le **27/04/2011** à **23:12**

Bonjour,

Mon père a donné à chaque enfant 10.000 € il y a 7 ans. A ma connaissance aucun d'entre nous n'avait déclaré cette donation au fisc par le biais du formulaire Cerfa n°11278*09.

Aujourd'hui, mon père envisage de donner à nouveau la même somme à chaque enfant. Cette fois-ci nous sommes avertis et nous déclarerons cette somme au fisc dans le délai imparti.

Y'a-t-il un risque de requalification de la première donation, si oui, qu'est-ce que cela implique ?

Je précise que le patrimoine estimé de mon père est d'environ 300.000 € (après 2ème donation) et que nous sommes 6 enfants.

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Domil**, le **28/04/2011** à **00:03**

non, ça ne dépasse pas le seuil de déclenchement des droits de donation (159 000 euros et des brouettes)